



MINUSCA

CONFERENCE DE PRESSE HEBDOMADAIRE DE LA MINUSCA
Mercredi, 5 mai 2021

Textes

- Vladimir MONTEIRO, porte-parole de la MINUSCA
- Lt-Col. Hassan HAKAOUI, porte-parole de la Force
- Commissaire Serge Ntolo MINKO, porte-parole de la Police

PORTE-PAROLE DE LA MINUSCA

● Depuis sa création par le Conseil de sécurité des Nations unies et son déploiement en République centrafricaine en 2014 et à l'image de toutes les opérations de paix des Nations unies, la MINUSCA a toujours été dotée d'un mandat de promotion et protection des droits de l'Homme. La résolution 2552, adoptée le 12 novembre 2020, confirme ce mandat au paragraphe 32 alinéa d), avec les tâches suivantes :

- i) Suivre la situation en ce qui concerne les violations du droit international humanitaire et les violations des droits de l'Homme commises sur l'ensemble du territoire de la République centrafricaine et les atteintes à ces droits, en informer en temps voulu le Conseil de sécurité et le public et concourir aux enquêtes y relatives ;
- ii) Suivre la situation en ce qui concerne les violations et exactions commises contre des enfants et des femmes, notamment les viols et autres formes de violence sexuelle perpétrés en temps de conflit armé, veiller à les signaler et concourir aux enquêtes y relatives, en collaboration avec l'Unité mixte d'intervention rapide et de répression des violences sexuelles faites aux femmes et aux enfants ;
- iii) Aider les autorités de la République centrafricaine à protéger et promouvoir les droits de l'Homme et à prévenir les violations et les atteintes, et à renforcer les capacités des organisations de la société civile ;

Ce mandat est exécuté par la Division des Droits de l'homme (DDH) et d'autres composantes de la MINUSCA sous la supervision du Bureau du Commissariat des Nations Unies pour les Droits de l'Homme, de manière quotidienne et impartiale avec une méthodologie rigoureusement approuvée, sur l'ensemble du territoire centrafricain et les résultats rendus publics, dans le cadre d'un processus de dialogue permanent avec les autorités centrafricaines. A cet égard, plusieurs rapports relatifs aux violations commises dans le pays ont été publiés dont le plus emblématique reste le rapport mapping, sur les violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises sur le territoire de la République centrafricaine de janvier 2003 à décembre 2015, document largement diffusé en concertation avec les autorités gouvernementale dans le cadre de la lutte contre l'impunité.

En sus du monitoring des violations, la Division des Droits de l'Homme contribue également au renforcement des capacités des partenaires nationaux dans le domaine des droits de l'homme et de la justice transitionnelle, avec, au niveau programmatique, un appui technique et financier aux entités gouvernementales, pour les activités de promotion des droits de l'homme au travers d'ateliers de formations, de tables rondes, d'assistance technique dans le cadre du *vetting* et de la justice transitionnelle, et des activités de sensibilisation grand public en partenariat avec l'Etat et la société civile.

Parmi ces interventions, il importe de signaler l'appui au Haut Conseil de la Communication sur la prévention de l'incitation à la haine, à la violence et à la gestion des rumeurs en période électorale ainsi que le soutien à la mise en place de la Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation (CVJRR) et de la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales (CNDHFL).

Dans le cadre des élections, notamment en vue du respect du calendrier et de la transparence du processus électoral, la MINUSCA a également appuyé le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme (MJDH), le Comité National pour la Prévention et la Répression du Crime de Génocide, des Crimes de Guerre, des Crimes contre l'Humanité ainsi que de toutes Formes de Discriminations (CNPJ), la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales (CNDHFL), la Haute Autorité chargée de Bonne Gouvernance (HABG), le Réseau des ONG de Promotion et de Défense des Droits de l'Homme (RONGDH), le Réseau des Journalistes pour les Droits de l'Homme (RJDH), le Réseau des journalistes sensible au conflit et aux messages de haine (RJSMH) et de Women Act For Living Together (WALT).

En outre, depuis son installation en 2014, la MINUSCA concourt aux côtés du gouvernement à la lutte contre l'impunité, soit en appuyant les forces de sécurité intérieure dans leurs enquêtes et en vue de l'arrestation des auteurs de violations des droits de l'homme y compris les membres des groupes armés, soit en procédant directement à ces arrestations en utilisant les Mesures temporaires d'urgence. Plusieurs auteurs de violations des droits de l'Homme y compris des membres de groupes armés jugés ou en attente de jugement ont été arrêtés et remis aux autorités nationales par la MINUSCA. De même, la Mission dans ses rapports périodiques, indique les personnes à qui les violations des droits de l'homme pourraient être imputées.

La MINUSCA a continué d'apporter son soutien à l'opérationnalisation de la Cour Pénale Spéciale (CPS). Cette dernière vient d'accueillir un nouveau juge international pour venir siéger à la Chambre d'Assises, aux côtés de deux magistrats centrafricains, déjà nommés. Une première section de la Chambre d'Assises est donc désormais pleinement constituée. Sur le plan de la justice transitionnelle en général, une mission vient d'arriver à Bangui dans le cadre d'une étude, effectuée en coopération avec le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), qui vise à proposer des options pour un programme de réparations adapté au contexte de la RCA et de fournir des options de fonctionnement et de financement d'un fonds spécial de réparation des victimes, tel que prévu dans l'Accord politique pour la paix et la réconciliation (APPR). L'étude appuiera le travail de la CVJRR, dont l'une des missions est de formuler des recommandations aux autorités nationales sur les possibles modalités de réparations (légales, institutionnelles, financières,

humanitaires, de protection, programmatiques, ou autres) et sur la mise en place d'un fonds spécial pour les victimes.

Les enquêtes de la MINUSCA sur les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire sont menées de manière objective et impartiale, sans aucun parti pris ni agenda particulier : le seul but est de documenter les violences et déterminer les responsabilités ainsi que la chaîne de commandement afin les auteurs puissent répondre de leurs crimes devant la justice. Il s'agit également de lutter de manière active contre l'impunité en mettant fin, entre autres, à des abus et l'usage excessive de la force.

La semaine dernière, en réponse à une demande spécifique de la part des autorités nationales centrafricaines, la MINUSCA a transmis à ces dernières les informations relatives à des allégations de violations imputables aux Forces armées centrafricaines (FACA) et leurs alliés. Ces informations partielles sont contenues dans un rapport de la MINUSCA en cours de finalisation sur les violations des droits de l'Homme et du droit international humanitaire commises entre le 1^{er} décembre 2020 et le 30 avril 2021. Ce rapport, qui n'a pas encore été rendu public, répertorie les violations et leurs auteurs en large partie les groupes armés et la CPC, ainsi que les forces de défense et de sécurité, et leurs alliés.

De même, les Représentantes spéciales adjointes du Secrétaire général Lizbeth Cullity et Denise Brown, ont été reçues lundi, à sa demande, par le Premier ministre centrafricain, Firmin Ngrebada. Durant son interaction avec les autorités, la MINUSCA a rappelé son mandat de protection des droits de l'hommes conformément à la résolution 2552, ainsi que la procédure régissant les rapports publics, dont la publication inclue les observations et commentaires du gouvernement.

La MINUSCA s'étonne des réactions suscitées par ce partage d'informations avec les autorités nationales ainsi que des accusations graves portées contre elle. La Mission précise que ses investigations ne répondent à aucune démarche particulière et sont menées conformément à son mandat. La MINUSCA précise qu'elle est dans une dynamique de partenariat avec le gouvernement et poursuit son travail en toute impartialité et sans aucune pression.

De même, la MINUSCA considère comme ridicules et auxquelles personne ne croit, les accusations de partialité et de connivence avec la coalition des groupes armés sous la coordination de François Bozizé, et rappelle le rôle crucial de sa Force et sa Police pour endiguer les attaques des groupes armés, entre autres, à Bangui, Bossangoa, Bossembélé et Bangassou. Elle réaffirme son engagement à exécuter son mandat aux fins de réduire la présence et la menace des groupes armés en s'inscrivant dans le cadre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en RCA, tout en adoptant une posture proactive et robuste.

Tout en reconnaissant le droit à la manifestation, la MINUSCA alerte sur les conséquences que pourraient avoir la stigmatisation de la Mission et les discours hostiles contre son personnel. Cette préoccupation a été portée à la connaissance des autorités nationales qui ont promis d'y apporter une réponse. La Mission rappelle que les instigateurs et acteurs de toute stigmatisation et incitation publique à la violence à son égard s'exposent aux sanctions du Conseil de sécurité des Nations unies et aux procédures judiciaires. La Mission continuera de documenter de tels agissements pour en identifier les auteurs et instigateurs à toute fin utile.

Par ailleurs, la MINUSCA salue l'annonce par le gouvernement, de l'ouverture d'une enquête administrative et judiciaire sur les allégations portées à son attention ainsi que sa disponibilité à continuer à travailler avec les autorités dans la promotion et la protection des droits de l'homme en RCA.

ELECTIONS

- La formation des membres des bureaux de vote a débuté le mardi 4 mai par le recyclage pendant deux jours, des formateurs nationaux à Bangui. Elle se poursuivra jusqu'au 19 mai pour la formation des membres des démembrements de l'Autorité nationale des élections (ANE) dans les chefs-lieux des préfectures concernées ainsi que des membres des bureaux de vote.

La distribution des cartes d'électeur continue jusqu'au 23 mai, jour des élections. A la date du 04 mai 2021, 1 785 632 cartes d'électeur ont été distribuées sur les 1 840 075 cartes d'électeur reçues par les démembrements, soit un taux de 97,04%.

La Division de l'assistance électorale de la MINUSCA continue d'appuyer les préparatifs pour lesdits scrutins.

- Ce mardi, le Préfet de la Haute-Kotto a présidé la réunion hebdomadaire du Comité Préfectoral de Sécurisation des Elections (CPSE) en présence du chef du bureau par intérim de la MINUSCA à Bria, du bureau électoral, des représentants de la Force, UNPOL, ainsi que les forces de défense et de sécurité et l'Autorité sous-préfectorale des élections (ASPE). Les membres ont revu le Plan intégré de sécurisation des élections du deuxième tour des scrutins législatifs du 23 mai dans la circonscription électorale de Bria 2, sur les axes Bria-Yalinga et Bria-Iranbanda.

DDR/CVR

- A Bangassou, l'équipe intégrée MINUSCA DDR/UNOPS a lancé une campagne de reboisement dans le cadre de ses activités de réduction de la violence communautaire (CVR). Au total, 600 arbres ont été plantés par les bénéficiaires du projet au collège de Bangassou (en construction). D'ici la fin de cette campagne de reboisement, plus de 2000 arbres seront plantés par le projet CVR en collaboration avec le département régional de l'environnement.

A Kaga-Bandoro, dans le cadre du projet CVR, l'équipe DDR/UNOPS en partenariat avec une ONG locale a formé à Sibut des jeunes relais communautaires sur la pandémie de la Covid-19 et les mesures barrières pour qu'ils soient à leur tour des agents de sensibilisation dans leurs communautés.

A ce jour, 3341 bénéficiaires, dont 1400 femmes ont été déjà enregistrés dans le programme de réduction de la violence communautaire pour 2021 dans six localités : Bangui, Bouar, Bria, Kaga-Bandoro, Bossangoa, Bangassou. Les sessions de sensibilisation à la paix et à la cohésion sociale, les collectes d'armes remises volontairement, les formations professionnelles et la réalisation de projets communautaires, avec des opportunités de « travail contre revenu », sont en cours.

DROITS DE L'HOMME

- Entre le 27 avril et le 3 mai 2021, la Division des Droits de l'Homme de la MINUSCA a documenté 10 incidents d'abus et de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire ayant affecté au moins 22 victimes (sept hommes, trois femmes, deux garçons et 10 adultes non identifiés). La DDH a observé une baisse du nombre d'incidents (60%) et de victimes (57,69%) comparativement à la semaine précédente (25 incidents et 52 victimes). Les préfectures les plus touchées sont la Haute-Kotto (trois incidents avec trois victimes), la Nana-Mambéré (deux incidents avec 11 victimes) et la Ouaka (deux incidents et trois victimes).

Les abus et violations enregistrés sont des cas de meurtres (un incident et trois victimes), de viol (un incident et deux victimes), de blessures (un incident et une victime), d'atteintes à l'intégrité physique (trois incidents et trois victimes), de confiscation de biens (trois incidents et trois victimes) et de destruction et de pillage (un incident et 10 victimes).

Les auteurs présumés sont d'un côté, les groupes armés, avec deux incidents affectant 12 victimes - 3R/Anti-Balaka (un incident et 10 victimes) et UPC (un incident et deux victimes) - et de l'autre, les agents de l'Etat et alliés, avec huit incidents affectant 10 victimes.

PROTECTION DE L'ENFANCE

- La MINUSCA a documenté trois violations graves des droits de l'enfant entre le 23 et le 29 avril, dont un meurtre, un cas de mutilation et un cas de violence sexuelle. Le bureau de protection de l'enfant de la Mission procède actuellement à la vérification de cinq allégations.

Dans le cadre de la campagne ACT pour prévenir les violations graves des droits de l'enfant, trois sessions de sensibilisation ont eu lieu, à l'intention de 190 personnes dont des fonctionnaires, des membres des forces de défense et de sécurité et la MINUSCA.

BUREAUX RÉGIONAUX

- Le 3 mai, les affaires civiles de la MINUSCA à Nola et le Centre pour le dialogue humanitaire (CDH) ont facilité des réunions préparatoires sur le retour des éleveurs et des réfugiés centrafricains au Cameroun. Cette activité s'est déroulée dans le village de Panzi, à 40 km sur l'axe Nola-Bayangha et a réuni 35 participants dont 15 femmes représentant des chefs de village, des agriculteurs et des éleveurs. Les informations recueillies indiquent que 2 400 réfugiés vivant toujours au Cameroun devraient retourner dans ces communes. Cependant, la récupération des biens des rapatriés, leur réintégration pacifique, les conflits liés à la gestion de l'espace ainsi que l'accès aux certificats de naissance et papiers administratifs ont été identifiés comme des défis majeurs.

- La section des affaires civiles à Bouar a organisé le 28 avril, un atelier préfectoral d'information sur la stratégie nationale de restauration et d'extension de l'autorité de l'Etat. L'atelier a réuni 50 participants dont cinq femmes, dont des sous-préfets, des directeurs et chefs de département, des autorités locales et des dirigeants de la société civile de Bouar, Abba, Baboua et Beloko dans la préfecture de Nana-Mambéré. Les recommandations portent sur la formation de tous les

fonctionnaires de Nana-Mambéré, la diffusion de la loi N21.004 relative aux districts administratifs, le soutien technique aux services décentralisés et une meilleure application des règles relatives à l'absentéisme.

- Le 28 avril, la section des affaires civiles a aidé les autorités de Bamingui-Bangoran à organiser une conférence préfectorale sur la transhumance qui a réuni 37 participants, dont trois femmes, notamment des dirigeants communautaires, des autorités locales et administratives, des membres du CMOP, des chefs de quartiers et de villages, entre autres. Afin de réduire la fréquence des violences liées à la transhumance, les participants ont convenu de 1) identifier les couloirs de transhumance 2) fournir des points d'eau sécurisés le long de ces couloirs, 3) délimiter les zones de culture et de pâturage qui doivent être strictement respectées, 4) désarmer les éleveurs transfrontaliers, et 5) organiser des réunions transfrontalières sur la transhumance entre les autorités du Tchad et de la RCA.

COVID-19

Les chiffres de la Covid-19 au sein de la MINUSCA en date du 4 mai 2021:

- Cas accumulés	781
- Cas guéris	715
- Cas actifs	51
- Décès	6

PORTE-PAROLE DE LA FORCE DE LA MINUSCA

Cette semaine, la situation sécuritaire a été relativement calme sur l'ensemble du territoire centrafricain. Cependant, il y a lieu de noter quelques actes isolés de vols et de violences commis par les membres des groupes armés coalisés contre la population civile notamment à Nzairi et Benia1 dans la préfecture de Mambéré-kadéï où les éléments du 3R ont blessé par balles quatre civils. Les FACA continuent leur déploiement dans les différentes régions contribuant ainsi à la restauration de l'autorité de l'Etat.

Dans le cadre du plan intégré de sécurisation des élections la Force de la MINUSCA, déploie ses troupes dans les différentes circonscriptions électorales en appui aux forces de défense et de sécurité centrafricaines pour la tenue des élections du 23 Mai. Les casques bleus continuent à mener des opérations de sécurisation au profit des populations civiles et contribuent à l'extension de l'autorité de l'Etat. La Force de la MINUSCA continue de fournir les escortes de sécurisation sur la principale route reliant Bangui à la frontière avec le Cameroun, pour assurer l'acheminement de l'aide humanitaire et des marchandises.

A l'Est du pays, la situation reste calme mais précaire à cause des agissements des éléments armés de l'UPC, auteurs d'incidents sécuritaires dont sont victimes les populations civiles, notamment des braquages et des violences. A cet effet, des patrouilles de sécurisation robustes sont menées de jour comme de nuit sur les axes, dans les villes et leurs alentours afin de dissuader les groupes armés et protéger les populations civiles.

Des patrouilles robustes ont été conduites par les casques bleus zambiens dans les villes de Birao, Ammameu, Amdafock et leurs environs, ont permis de rassurer les populations. Des opérations similaires ont été menées dans les villes de Ippy, Bria et Yalinga par les casques bleus rwandais, qui ont également fourni une escorte de sécurisation au profit d'une équipe du Programme Alimentaire Mondial vers la localité de Boungou. Aussi, les casques bleus marocains ont parcouru l'axe allant de Bangassou à Obo. Les casques bleus de la Force de la MINUSCA ont effectué dans la partie Est du pays un total de 636 patrouilles.

Au Centre du pays, la situation sécuritaire est calme aussi, mais volatile. L'offensive lancée par les FACA sur les éléments armés a provoqué d'importants mouvements des populations civiles. A cet effet, des actions robustes de sécurisation sont conduites jour et nuit pour, d'une part, protéger les populations civiles, et d'autre part, prévenir et contrer tout mouvement ou action des groupes armés le long de la routes principales 2 et 3. Les casques bleus burundais et pakistanais ont ainsi patrouillé sur les axes Kaga-Bandoro-Ndomete-Yakrandaji-Mbrès. Alors que, les casques bleus gabonais ont parcouru les villes d'Alindao, Pombolo et Mbaye et leurs alentours pour empêcher l'infiltration d'éléments armés. 1058 patrouilles ont été conduites par les casques bleus de la Force, de jour comme de nuit, dans le Centre.

A l'Ouest du pays, la situation est relativement calme mais reste imprévisible, en raison de l'accroissement des mouvements du groupe armé 3R, notamment aux alentours de Bera et sur l'axe Baboua-Bondiba. Ces agissements visant à obstruer le mouvement des FACA ont entraîné la fuite de la population civile vers la ville de Baboua. Par ailleurs, un groupe armé Ex-Seleka a fait irruption dans le village de Bema pour commettre des actes d'agression et de pillage sur la population, ce qui a causé un déplacement massif de la population vers la localité de Betoko.

Face à cette situation préoccupante, et dans le but d'assurer la protection des populations civiles, des patrouilles robustes sont menées de jour comme de nuit par les bataillons camerounais, tanzaniens et bangladais dans les villes de Bouar, Berberati, Bocaranga, Paoua, Nola, Nana-Bakassa, Bozoum, Bossangoa et leurs environs. D'autre part, les casques bleus bangladais ont fourni une escorte de sécurisation à une équipe du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, de Bouar à Beloko. Des points de contrôle sont toujours mis en place sur le corridor Bangui-Cantonner pour permettre une meilleure sécurisation des convois et une libre circulation des populations. Dans cette partie du territoire centrafricain, un total de 237 patrouilles a été exécuté.

A Bangui, la situation sécuritaire est calme. Les unités de l'état-major intégré de Bangui assurent leur mission de sécurisation des huit arrondissements de la capitale en appui aux forces de défense et de sécurité centrafricaines afin de limiter le banditisme et la criminalité. La sécurisation de tous les axes menant à Bangui et les camps des déplacés internes est également l'une des priorités des casques bleus de l'Etat-Major Intégré.

Dans le cadre de son mandat de protection des populations civiles, la Force a mené un total de 2066 patrouilles sur l'ensemble du territoire Centrafricain.

CIMIC

Dans le cadre des activités civilo-militaires, les unités ont poursuivi leurs activités de soutien aux populations.

A Bangui, les unités de d'Etat-Major Intégré ont procédé à la distribution de l'eau potable dans les quartiers suivants: SIGA1, SIGA2, Sœur Micheline, Ecole de Police et Maison des jeunes. Ainsi 114.000 litres d'eau ont été distribués au profit de 10.630 bénéficiaires. La MINUSCA a apporté un soutien considérable à l'ENERCA et à la SODECA respectivement pour la restauration de l'électricité et de l'eau dans la ville de Bangui.

A Bangassou, le contingent marocain, en plus de la distribution de l'eau potable, a procédé à une remise de don d'équipements sportifs et de kit de protection contre la COVID-19 aux élèves d'une école. A Kaga-Bandoro, le bataillon pakistanais a conduit une campagne de sensibilisation au profit de la population sur les mesures barrières contre la pandémie, suivie d'une distribution de kits anti-covid19. A l'Ouest, le contingent Bangladais, en plus des 10.000 litres d'eau distribués au profit des populations, a apporté une assistance médicale à une dizaine de patients.

PORTE-PAROLE DE LA POLICE DE LA MINUSCA

La semaine qui s'achève a été marquée par d'intenses activités au sein de la composante police de la MINUSCA. Le 30 avril, la campagne annuelle de mobilisation sociale pour la prévention et la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG) et les violences sexuelles basées sur le genre (VSBG), a été clôturée. Ladite campagne a été organisée par UNPOL en appui à l'unité mixte d'intervention rapide et de répression (UMIRR). Elle a mobilisé pendant trois jours 25 comédiens et musiciens dont 12 femmes sur le thème : causes, manifestations et conséquences des VBG et VSBG. Les participants ont promis restituer les messages à la population via leurs œuvres.

Le 27 avril, l'unité de police constituée du Congo basée à Bambari, préfecture de la Ouaka, a effectué la rotation de ses effectifs à l'aéroport de Bangui. Au total, 124 policiers ont été remplacés par 140 nouveaux policiers, pour des missions de protection des civils d'appui aux autorités administratives locales à la restauration de l'autorité de l'Etat et à la sécurisation de leur zone de compétence.

Le 1^{er} mai, les unités de police constituées de l'Egypte et du Sénégal ont procédé au lancement officiel de la campagne de vaccination d'une cinquantaine d'Unpol, en présence de l'adjointe au Représentant spécial du Secrétaire Général des Nations unies Denise Brown et du chef de la Composante police par intérim, le Commissaire Divisionnaire Garba Habi.

Le 29 avril, le coordonnateur de la réforme de la composante police de la Minusca a participé par visioconférence à une rencontre regroupant les partenaires techniques et financiers de l'Union Européenne, EUTM, EUAM et du PNUD sur entre autres, les défis financiers du prochain recrutement des Forces de sécurité intérieure (FSI).

APPUI OPERATIONNEL

Les états-majors intégrés de la MINUSCA à travers leurs unités de police constituées et les officiers de police individuels conjointement avec les forces de sécurité intérieures, poursuivent les patrouilles diurnes et nocturnes dans les différents artères et carrefours sensibles de Bangui et en régions.

Cette présence a contribué relativement à une baisse considérable des violences et la diminution de la criminalité dans les grandes villes de la RCA, malgré l'existence jusque-là de quelques infractions de droit commun qu'UNPOL s'emploie à documenter, en liaison avec la section des droits de l'homme de la Mission.

Dans le cadre du mentoring et monitoring, plusieurs thèmes ont été développés sur les renforcements des capacités des FSI et les sensibilisations sur le respect des mesures barrières contre la Covid-19. A Bangui, dans les commissariats de Police et brigade de Gendarmerie, des échanges ont eu lieu le 1^{er} mai, sur des thèmes divers comme « la rédaction d'un compte-rendu », « la détection des faux documents », « l'accueil des usagers » et « le contrôle routier ».

A Berberati, dans la Mambéré-Kadei, le mentoring du 1^{er} mai a porté sur la déontologie et l'éthique policière. Soucieux de la préservation de la paix dans leur secteur, les officiers UNPOL sont intervenus le 30 avril dernier, à Bania commune de la Basse Mambéré sis à 50km sur l'axe Berberati-Nola dans le cadre d'un atelier de sensibilisation sur la transhumance apaisée.

Durant cet atelier regroupant les éleveurs, les directeurs régionaux d'élevage et d'agriculture et les autorités administratives locales, il a été proposé l'institution d'un comité mixte éleveurs et agriculteurs afin de gérer les éventuels conflits y relatifs.

Le 30 avril, UNPOL est intervenue pour la récupération des kits alimentaires constitués de cartons d'huile, sacs d'arachides, de haricots et maïs destinés aux populations du village Miamani pk 120 de Ndélé, et qui avaient été détournés et gardés au quartier Ndoka, par un groupe armé au préjudice d'une ONG internationale.

Le 29 avril, les officiers UNPOL ont procédé par vol UN, au transfèrement d'un détenu ex-Seleka, de Bossangoa à Bangui. Ce dernier est susceptible d'être poursuivi pour assassinat, association de malfaiteurs, détention et usage illégal d'armes de guerre dans une tuerie survenue le 26 avril 2014, dans l'enceinte d'une ONG internationale au village Nangha- Boguila et qui a coûté la vie à 19 personnes, dont le maire de la localité et une infirmière de ladite ONG.

A Paoua, la composante police a sécurisé le 29 avril, une opération de distribution d'un important stock de kits alimentaires au profit d'une centaine d'enfants âgés de 06 mois à 2 ans. Cette distribution a été organisé par une agence humanitaire des Nations unies et une ONG locale.

A Bria, conjointement avec leurs homologues des forces de sécurité intérieures, les officiers UNPOL ont sécurisé une opération de distribution de kits alimentaires organisé par une ONG internationale, au profit de 5408 résidents dont 1129 ménages, des blocs 26, 27, 28, 29 et 30 du site des personnes déplacées internes de PK3 de ladite ville.